

Séminaire exploitants CAT Hélicoptère 22 novembre 2018

Questions diverses



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Nouveau règlement de base et dérogations

- Q : La possibilité de demander une surveillance directe par l'EASA existe pour un exploitant CAT dont une part importante des installations ou du personnel se trouve dans au moins un autre Etat Membre. Est-ce également possible pour de multiples déclarations SPO ?
- R : La définition de « certificat » donnée par le règlement inclut les autorisations. Ainsi cette possibilité existe pour la surveillance d'une autorisation SPO haut risque mais pas pour la partie déclarée de l'exploitation SPO.

Synthèse de la Surveillance 2018

- Q : Quelle doit-être l'utilisation des comptes-rendus d'événements lors des audits menés par la DSAC?
- R : Le report d'événements est une exigence du règlement 376/2014 ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre du système de gestion

Le respect de la culture juste est une exigence tant pour les opérateurs que pour l'autorité

Les événements reportés ne font pas l'objet de points d'audit spécifiques mais peuvent être utilisés dans le cadre de l'évaluation du système de gestion.

Synthèse de la surveillance 2018

- Q : Comment sont utilisées les données contenues dans les rapports d'événements par les autorités à qui elles sont transmises?
- R : Lors de la notification de l'événement ou lors des audits du système de gestion, l'exploitant est amené à mesurer la criticité de l'événement. L'EASA est informée de tous les événements reportés formellement informée par la DSAC de certains sujets jugés critiques.

Synthèse de la surveillance FOI

- Q : En CP3, comment le caractère exposé influe-t-il sur la préparation du vol?
- R : En fonction du caractère exposé ou non de la CP3, cela induit des différences en termes de procédures et d'équipements nécessaires au vol.

Synthèse de la surveillance FOI

- Q : Le fait de complexifier le QRH ne risque-t-il pas de l'éloigner de son but premier?
- R : C'est la conception du QRH qui permet de l'utiliser facilement. Un QRH épais mais bien conçu permet une utilisation rapide et efficace.

Synthèse de la surveillance FOI

- Q : Lors d'un contrôle FOI, le but est-il de contrôler le pilote ou le contrôleur interne?
- R : Le FOI a une vue d'ensemble, et peut éventuellement formuler des remarques de pilotage en cas d'absence de réaction du contrôleur interne.

EFB

- Q : Dans quelle mesure les EFB peuvent-ils être utilisés comme cartes de navigation?
- R : les cartes de navigation constituent une application de type B. Elles peuvent être approuvées seulement s'il n'y a pas d'affichage de la position de l'aéronef.

Questions



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire